

Paris, le 3 mai 2021

Monsieur le Directeur général de l'enseignement scolaire,

Nous souhaitons attirer à nouveau votre attention sur les conséquences des décrets n° 2021-209 et 2021-210 du 25 février 2021 et des notes de service MENE2108043N du 11 mars 2021 et MENE2108372N du 19 mars 2021 pour les élèves des lycées français de l'étranger.

Il est actuellement prévu que la tenue des épreuves anticipées de français (épreuve écrite et épreuve orale), de l'épreuve terminale de philosophie et de l'épreuve orale terminale dite « Grand oral » soient maintenues aux dates et selon les modalités fixées par note de service, c'est-à-dire à compter de la mi-juin pour certaines zones géographiques mais dès le 25 mai pour l'Amérique du Nord!

Or il est évident que certains établissements scolaires seront fermés aux dates prévues et que malgré les efforts déployés par les chefs d'établissement et les postes diplomatiques, les épreuves ne pourront pas se tenir comme prévu. Citons notamment les établissements des provinces d'Alberta et d'Ontario (Canada) qui sont actuellement fermés avec aucune perspective de réouverture sous trois semaines! Et il en est de même pour les établissements d'Inde, des Philippines et d'autres pays où la troisième vague de la pandémie est hors de contrôle.

Aujourd'hui, la réponse qui est faite aux élèves et à leurs parents, c'est d'attendre et qu'en cas d'impossibilité confirmée de la tenue physique des épreuves, les candidats seront renvoyés à la session de remplacement en septembre! Session de remplacement pour laquelle il n'y a d'ailleurs aucune garantie qu'elle puisse se tenir!

Vous conviendrez, Monsieur le Directeur général, que nous ne pouvons pas apporter une telle réponse à nos élèves qui se verraient pénalisés pour leur orientation dans l'enseignement supérieur local. Le contexte de la crise COVID est déjà suffisamment anxiogène pour ne pas le rendre encore plus difficile. Il convient par ailleurs de rappeler que ces élèves et leurs parents, étrangers pour les deux-tiers, on fait le choix du système français et nous ont fait confiance. Nous devons aujourd'hui leur démontrer que leur choix était le bon et leur confiance fondée.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir exclure d'emblée le recours à la session de remplacement et envisager d'autres alternatives et notamment <u>le recours au contrôle</u> continu dans les régions où les épreuves physiques ne pourront pas se tenir en mai-juin.

Finalement, permettez-nous de rappeler que du fait de la crise sanitaire le principe d'équité entre les candidats a déjà été rompu entre ceux des lycées de France et ceux des lycées français de l'étranger du fait d'un nombre de journées en présentiel très variable d'un pays à un autre par rapport à la France. Des mesures dérogatoires de passation des épreuves du baccalauréat pour certaines zones géographiques permettrait justement de redonner un peu plus d'équité entre tous les futurs bacheliers.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien accorder à ce courrier et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre haute considération.

François Normant Président

A: Monsieur Edouard Geffray, Directeur général de l'enseignement scolaire

Cc: Monsieur Michel Miraillet, Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international
Monsieur Matthieu Peyraud, Directeur de la DCERR
Monsieur Bruno Foucher, Président du CA de l'AEFE
Monsieur Olivier Brochet, Directeur de l'AEFE